

Séance du 17 juin 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Critères et barème d'attribution de la prime d'encadrement doctoral-PEDR.

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la maison des services à l'étudiant de l'Université le 17 juin 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L954-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du Conseil Académique du 12 juin 2014 ;

M. le Président propose aux conseillers les critères et le barème relatifs à l'attribution de la PEDR, sans distinction de corps entre les professeurs des universités et les maîtres de conférences, sur la base de l'évaluation réalisée par l'instance nationale.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE LES CRITERES ET BAREME SUIVANTS :

1- Une prime annuelle brute comprise entre 5 000 euros et 7 000 euros sera attribuée aux enseignants-chercheurs ayant une note globale A octroyée par l'instance nationale.

2- Une prime annuelle brute comprise entre 3 500 euros et 4 500 euros sera attribuée aux enseignants-chercheurs ayant :

- une note globale B octroyée par l'instance nationale,
- une note A en production scientifique,
- une note A octroyée dans une quelconque autre rubrique.

DECOMPTE DES VOIX

POUR : 23

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Fait à Valenciennes, le 19 juin 2014
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK